

Fiche 68

Comment un opérateur de paris peut-il protéger l'intégrité du sport ?

Par nature, à l'exception des loteries d'État, les opérateurs de paris sont des entités commerciales dont l'objectif premier est de satisfaire les actionnaires. Les questions liées à l'intégrité du sport sont par conséquent confrontées en permanence à l'équation suivante :

- Protéger les valeurs du sport et la crédibilité des résultats sportifs pour assurer la pérennité de l'activité de paris sportifs ;
- Prévenir et anticiper la manipulation des compétitions sportives afin de ne pas accroître les risques de contrepartie financière (avec les paris à cotes, l'opérateur joue contre les parieurs et peut perdre de l'argent en fonction des mises et du résultat de la rencontre) ;
- Optimiser le chiffre d'affaires des paris sportifs en subissant le moins de restrictions possibles. Toute restriction locale liée à l'offre de paris est une contrainte pour des opérateurs en concurrence.

Finalement, le choix se résume donc souvent entre une vision à long terme (protéger le sport) et une autre à plus court terme (rémunérer les actionnaires).

Pour les loteries d'État, la situation est différente car la quasi-totalité de celles qui proposent des paris sportifs ont pour mission de financer le sport et d'en protéger les valeurs. Il arrive toutefois que certains États, par exemple en proie à une crise économique importante, attendent eux aussi des revenus importants des paris organisés par la loterie, de manière à contribuer aux finances publiques.

Au-delà de cette délicate question qui touche à l'éthique des entreprises et de ses dirigeants, il est évident qu'un opérateur de paris responsable a la possibilité de contribuer à protéger l'intégrité sportive.

Approfondissement

Les principaux outils d'intégrité dont disposent les opérateurs de paris responsables sont les suivants :

- **Proposer une offre de paris sportifs en respectant un certain nombre de précautions.** Citons à titre d'exemple les formules de paris faciles à influencer, les rencontres sans enjeu sportif, médiatique ou financier, des taux de retours aux joueurs excessifs, etc. ;
- Que ce soit dans les réseaux physiques ou Internet, **chercher à bien connaître ses consommateurs** et à repérer (puis exclure) ceux qui cherchent à détourner le système à des fins « professionnelles ». Font notamment partie de cette catégorie les blanchisseurs d'argent et les fraudeurs. Cela revient à mettre en place des outils de contrôle performants dans les points de vente (notamment une bonne identification des gagnants et une surveillance des détaillants) et sur Internet (vérification de l'identité des parieurs et de leur compte bancaire, limitation des mises à des niveaux raisonnables, etc.) ;
- **Prévenir les conflits d'intérêts** (faire en sorte que le personnel ne puisse pas parier sur les événements qu'il cote, ne pas offrir des paris sur des équipes ou des sportifs sur lesquels l'opérateur a une influence, etc.). À ce titre, il est évident que la Française des Jeux, propriétaire d'une équipe cycliste professionnelle participant au World Tour, ne propose pas de paris sur le cyclisme ;
- Coopérer avec les autorités publiques et sportives, notamment en **mettant à leur disposition des moyens de détection et de suivi des paris** de manière transparente et proactive. Notons à ce titre que FDJ est un des leaders de la plateforme nationale sur l'intégrité du sport ;
- Enfin, **s'engager à financer le sport dès lors qu'ils en utilisent la substance.**